

GESTION DES DÉCHETS VERTS **Sepur**

Engagés pour l'avenir
de nos territoires

Règlement de collecte des déchets verts **N° Vert 0 805 035 488**

Les déchets doivent être déposés dans des poubelles, caissettes, cageots, sacs en papier ou carton facilement manipulables et ne pesant pas plus de 10 kg pour les agents de collecte.

Les volumes importants sont à déposer en déchèterie.



- Les branchages présentés en fagot de moins d'un mètre liés avec une ficelle naturelle,
- Caissettes,
- cageots,
- sacs en papiers,
- cartons.



Les sacs en plastique.



Attention les bacs trop lourds ne pourront être ramassés. Pensez à la santé des ripeurs.



Pas de dotation de bac de déchets verts.

Les seuls contenants acceptés.

Un doute ? Pensez à peindre votre couvercle en vert!



Les bacs de déchets ménagers et les bacs de recyclables de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. Les bacs avec couvercle de couleur autre que vert.

Valoriser et recycler vos déchets verts

- Pratiquer le mulching (laisser les tontes sur place),
- Pailler le jardin et le potager avec les tontes,
- Composter en bac ou en tas.



Déchèterie

Pensez à amener vos déchets verts en déchèterie

Nos 3 déchèteries Chauny, Tergnier, Beautour



Lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 13h00-18h00
Samedi : 9h00 - 18h00 (journée continue)

ATTENTION

La déchèterie de Beautour est fermée les lundis et jeudis matin



Ensemble modernisons la gestion des déchets

